

Date de dépôt: 16 mai 2006

Messagerie

Rapport

de la Commission de contrôle de la Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat autorisant la Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève à aliéner la parcelle 5020, plan 13, de la commune de Plan-les-Ouates

Rapport de M. Guillaume Barazzone

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission de contrôle de la Fondation de valorisation des actifs de la BCGe a examiné le PL 9788 (dossier n° 770) lors de sa séance du 26 avril 2006.

Il s'agit d'une villa, sise route de Bardonnex 16 à Plan-les-Ouates, d'un étage sur rez-de-chaussée plus combles, construite en 1989 sur une parcelle de 299 m² de terrain. Cette villa de 4 pièces offre une surface brute de 140 m² de plancher habitable.

La Fondation entendait offrir au marché ce bien figurant dans son catalogue de vente à sa valeur vénale actuelle estimée à CHF 820'000. Elle a trouvé un acquéreur pour ce prix.

La perte est réduite à CHF 590'000.-, soit 41, 9 %.

La Commission a accepté cette proposition de vente par 6 oui, 1 non (MCG) et 1 abstention (1 socialiste).

Forte de ce constat, la Commission vous recommande, Mesdames et Messieurs les députés, d'accepter ce projet de loi .

Projet de loi (9788)

autorisant la Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève à aliéner la parcelle 5020, plan 13, de la commune de Plan-les-Ouates

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Autorisation d'aliénation

La Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève (ci-après la Fondation) est autorisée à aliéner pour un prix de 820 000 F l'immeuble suivant :

Parcelle 5020, plan 13, de la commune de Plan-les-Ouates.

Art. 2 Utilisation du produit de la vente

Le produit de la vente mentionnée à l'article 1 sert à désendetter la Fondation.

Art. 3 Entrée en vigueur

La présente loi entre en vigueur le lendemain de sa promulgation dans la Feuille d'avis officielle.